

*rapport  
de gestion,*  
*PV-PROMEA 2016*

*«L'avenir ne peut être  
en mesure de bien réaliser ce  
que le présent aura négligé.»*

*Albert Schweitzer*



# *sommaire,*

## *RAPPORT DE GESTION 2016*

### **Rapport de gestion**

Avant-propos .....	4 – 5
Chiffres-clés .....	7
Rétrospective et perspectives .....	8 – 9
Faits relatifs à l'assurance .....	10 – 12

### **Comptes annuels**

Bilan .....	13
Compte d'exploitation .....	14 – 15
Annexe .....	16 – 33

### **PV-PROMEA**

PV-PROMEA en bref .....	35
Organes de PV-PROMEA.....	36 – 37

# *avant-propos,*

## **DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FONDATION**

Après une année de placements difficile en 2015, 2016 nous a apporté aussi son lot d'insécurité politiques comme le BREXIT ou les élections aux États-Unis ainsi que des défis spécifiques aux placements (augmentations attendues du taux directeur aux USA, taux d'intérêt négatifs, etc.). Nous avons également discuté au Conseil de fondation des répercussions possibles de la réforme Prévoyance vieillesse 2020 adoptée au Parlement.

La direction générale et la gestion stratégique appartiennent au Conseil de fondation, de même que la responsabilité de la sécurité financière de la caisse de pension. Les membres du Conseil de fondation de PV-PROMEA garantissent une gestion ciblée et responsable, également grâce à la participation régulière à des séances de formation continue. Les discussions pragmatiques et franches ainsi que les décisions transparentes au sein du Conseil de fondation en collaboration avec la direction et l'expert en prévoyance professionnelle ont permis également au cours de l'exercice sous revue des décisions prudentes en faveur des bénéficiaires et pour garantir la pérennité de PV-PROMEA.

Après que le Conseil de fondation a analysé la stratégie de placement à l'occasion de la réunion à huis clos 2015 et l'ait redéfinie, il s'agissait de la mettre en œuvre progressivement au cours de l'exercice sous revue. A cet égard, nous sommes en bonne voie. De même, la performance que nous avons pu réaliser avec nos placements en 2016 est réjouissante malgré certaines contrariétés. Nous soutenons la comparaison avec d'autres caisses de pension sans avoir à prendre de trop gros risques de placement. Ceci montre que la collaboration existant depuis 2014 avec un expert en placement indépendant est profitable.

Lors de la réunion à huis clos de 2016, le Conseil de fondation s'est penché de manière approfondie sur les bases actuarielles. Nous avons décidé ce faisant de baisser le taux d'intérêt technique au 31.12.2016 de 3.00% à 2.75% et de passer aux bases techniques LPP 2015, table périodique. Nous conservons pour l'instant le taux de conversion enveloppant de 6.8%.

Malgré la décision prise à l'occasion de la réunion à huis clos de baisser le taux d'intérêt technique, nous avons pu, grâce à la performance réalisée sur les placements, augmenter le taux de couverture de PV-PROMEA de 109.0% à 109.5%.

La sécurité structurelle de notre caisse de pension est toujours assurée. Le rapport entre les assurés actifs et les rentiers est toujours très bon, à 5:1. L'évolution des risques est également réjouissante. Avec une baisse supplémentaire du tarif des risques, nous sommes compétitifs sur le marché. Ce que nous devons toutefois garder à l'œil, c'est l'évolution économique des entreprises affiliées à PV-PROMEA. Par ailleurs, nous visons une croissance modérée à l'avenir aussi bien pour les avoirs de vieillesse assurés et les entreprises affiliées que pour les assurés actifs.

Nous avons pu continuer en 2016 à rémunérer les avoirs de vieillesse à un taux attrayant de 2%, nous situant ainsi, comme en 2015 déjà à 2.25%, nettement au-dessus du taux d'intérêt minimum LPP, qui est fixé chaque année par le Conseil fédéral. Ainsi, le Conseil de fondation indique que les bénéficiaires doivent participer au résultat. Par ailleurs, après un examen et un calcul approfondis par l'expert en prévoyance professionnelle, le Conseil de fondation a décidé de donner la

possibilité aux assurés à partir du 01.01.2017 de choisir une rente de vieillesse avec l'expectative d'une rente de conjoint de 100% (modèle standard: 60% de la rente de vieillesse). Ceci élargit l'offre de prestations de notre caisse de pension et entraîne une flexibilité supplémentaire pour les bénéficiaires.

En mars 2017, les chambres fédérales ont désormais adopté la réforme Prévoyance vieillesse 2020. À l'automne 2017, cette réforme devra résister à la volonté des électeurs. Après les discussions parfois animées dans les chambres, la fumée des canons se dissipera. Du point de vue des caisses de pension, il faut retenir qu'elles ont fait leurs devoirs au cours des dernières années. D'une part, les bases techniques et le taux technique ont été progressivement adaptés à la réalité et, d'autre part, les caisses de pension ont pu augmenter le taux de couverture. Nous pouvons gérer la réduction du taux de conversion prévue dans le modèle et viser des solutions pragmatiques.

À trop attendre sur place, on finit par se rouiller. Le Conseil de fondation met tout en œuvre pour maintenir PV-PROMEA à flot à l'avenir également. À l'automne 2017, nous allons nous pencher intensivement, à l'occasion de la réunion à huis clos du Conseil de fondation, sur l'étude ALM mandatée et ainsi soumettre les engagements de PV-PROMEA avec la stratégie de placement choisie à un «test de stress» et procéder le cas échéant à des ajustements supplémentaires. Nous allons aborder cela aussi avec notre assurance habituelle.

Je profite de cette occasion pour remercier les membres du Conseil de fondation, de la commission de construction et de la direction ainsi que les collaborateurs et collaboratrices de PV-PROMEA de leur bonne collaboration. J'aimerais inclure dans ces remerciements également nos sociétés affiliées et nos bénéficiaires. Je souhaite la bienvenue aux nouvelles entreprises et aux nouveaux assurés qui ont rejoint PV-PROMEA.

Votre confiance est notre motivation.

**Rolf Frehner**

Président

*«Celui qui combat uniquement  
pour gagner ne récolte rien pour  
lequel il vaille la peine de vivre.»*

*d'après Antoine de Saint-Exupéry*



# chiffres-clés,

EN BREF

	2016	2015
1. Rémunération des avoirs-épargne	<b>2.00%</b>	2.25%
2. Avoirs de vieillesse en CHF	<b>700 mio.</b>	688 mio.
3. Augmentation des retraites	<b>0.0%</b>	0.0%
4. Degré de couverture	<b>109.5%</b>	109.0%
5. Membres	<b>974</b>	982
6. Assurés	<b>7791*</b>	7693*
7. Retraités	<b>1686</b>	1594
8. Total du bilan en CHF	<b>1230 mio.</b>	1176 mio.
9. Cotisations en CHF	<b>59.1 mio.</b>	58.5 mio.
10. Performance nette	<b>3.36%</b>	1.09%

\* sans assurés libérés du paiement des cotisations

# rétrospective,

## ET PERSPECTIVES DE LA DIRECTION

Nous avons le plaisir de vous informer sur l'exercice 2016 en vous soumettant le présent rapport de gestion.

Au cours de l'exercice écoulé, PV-PROMEA a pu réaliser un excédent de recettes de CHF 9.5 millions grâce au bon résultat des placements. En partant d'un rendement prévisionnel de 3.10%, qui était nécessaire afin de pouvoir maintenir le taux de couverture au 31.12.2015, PV-PROMEA a réalisé au cours de l'exercice 2016 une performance nette de 3.36%. Ceci a entraîné un taux de couverture de 109.5% au 31.12.2016 (année précédente: 109.0%). La réserve de fluctuation de valeur a pu être augmentée de CHF 93.6 millions à CHF 103.1 millions. Toutefois, afin d'atteindre la capacité de risque financière complète, il manque pour atteindre l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur de CHF 178.4 millions encore CHF 75.3 millions. Le changement des bases techniques, la réduction du taux d'intérêt technique ainsi que la provision pour l'amélioration de la rémunération d'un pour cent des

avoirs de vieillesse des assurés actifs pour 2017 sont pris en considération dans l'excédent de recettes susmentionné. PV-PROMEA continue donc à disposer de moyens suffisants pour assumer ses engagements de prévoyance.

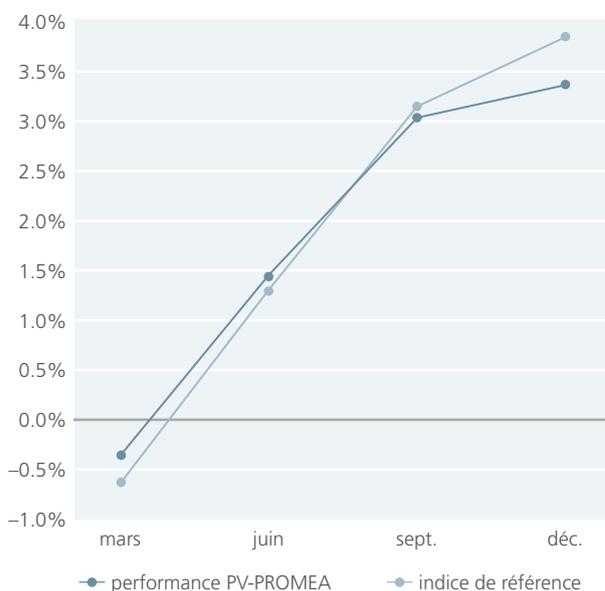
Vous trouverez des informations plus détaillées sur la marche des affaires, la capacité de risque structurelle et financière ainsi que les placements de capitaux dans la section «Faits relatifs à l'assurance et au patrimoine placé».

PV-PROMEA a élaboré une nouvelle vision et un nouveau modèle directeur conjointement avec les autres assurances sociales. Les collaborateurs et collaboratrices de PROMEA ont été intégrés dans l'élaboration des bases. De même, nous avons élaboré une stratégie de marque pour le renforcement de la marque PROMEA.

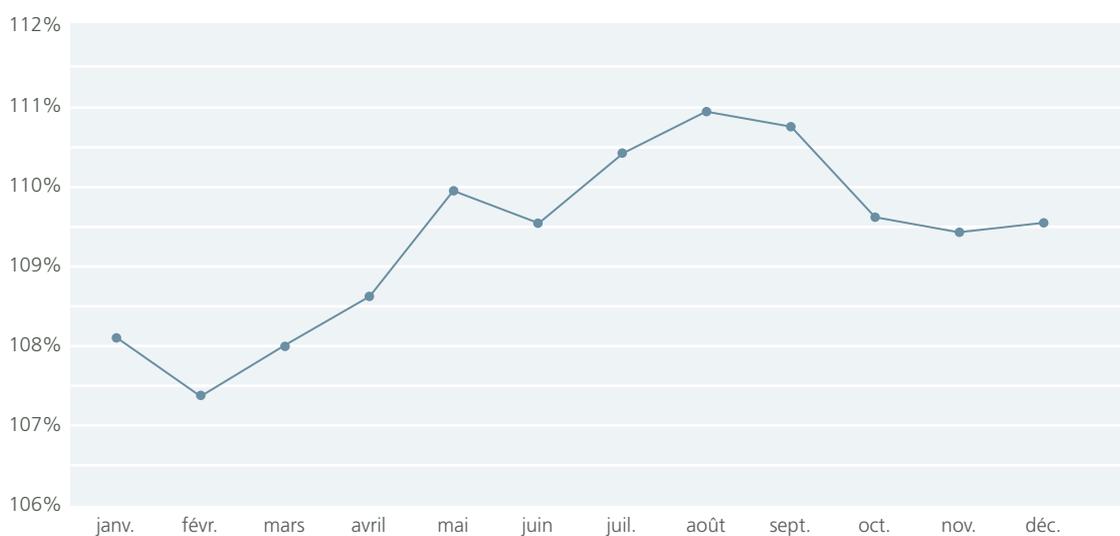
Dans le cadre de la stratégie de communication marketing également décidée par le Conseil de fondation, nous avons terminé les travaux de préparation pour la nouvelle présentation de la marque PV-PROMEA. Les projets correspondants seront mis en œuvre en 2017. Avec la nouvelle présentation de la marque, ajoutée à notre offre de prestations attrayante et au tarif de risques avantageux, nous sommes convaincus que PV-PROMEA est parfaitement équipée pour les prochains grands défis.

Les travaux de préparation pour la mise en application de la réforme Prévoyance vieillesse 2020, sous réserve de l'approbation par le peuple et les cantons le 24.09.2017, ont déjà commencé chez PV-PROMEA. Il faut tenir compte du fait que cette réforme ne concerne en principe que les dispositions légales de la prévoyance professionnelle obligatoire. Toutefois, le Conseil de fondation de PV-PROMEA examinera également un ajustement du taux de conversion réglementaire dans le cadre

Développement de la performance 2016, effective et indice de référence



Évolution du taux de couverture 2016



des adaptations par la réforme Prévoyance vieillesse 2020 suite à la baisse du taux technique et au changement des bases techniques. Les principales modifications de la réforme concernent l'âge de référence des femmes, qui serait augmenté à partir du 01.01.2018 en 4 étapes de 3 mois à 65 ans, et le taux de conversion dans la prévoyance obligatoire, qui serait également réduit à partir du 01.01.2019 en 4 étapes de 6.8% à 6.0%.

En 2017, le Conseil de fondation examinera l'étude ALM dans le cadre de la réunion à huis clos, sur la base de l'adaptation possible des paramètres actuariels et de l'adaptation en résultant du rendement théorique. Ceci dans le but d'indiquer si notre stratégie de placement actuelle peut réaliser à long terme le rendement nécessaire pour atteindre le rendement théorique.

Nous vous adressons nos sincères remerciements ainsi qu'au Conseil de fondation pour le soutien de nos efforts visant à maintenir, voire améliorer la capacité de risque financière et structurelle de notre institution de prévoyance. Nous sommes également fort redevables à toute notre équipe pour son soutien efficace.

**Urs Schneider**

Directeur Assurances sociales PROMEA

**Patric Spahr**

Responsable de division Prévoyance professionnelle, membre de la Direction

# faits relatifs,

## À L'ASSURANCE ET AU PATRIMOINE PLACÉ

### Résultat de l'exercice, capacité de risque structurelle et financière

PV-PROMEA a clôturé son exercice 2016 avec un excédent de recettes d'environ CHF 9.5 millions. Cet excédent de recettes est surtout attribuable au bon résultat des placements, qui s'élève, selon le compte d'exploitation, à CHF 41.3 millions.

Le rendement théorique s'élevait pour l'exercice 2016 à 3.1% (2015: 2.3%). Ce chiffre tient déjà compte du changement des bases techniques et de la réduction du taux d'intérêt technique. Avec un rendement de 3.36% réalisé effectivement au cours de la période sous revue, la réserve de fluctuation de valeur a pu être augmentée de CHF 9.5 millions à CHF 103.1 millions, et le taux de couverture de 0.5%, passant à 109.5%. Ceci assure que PV-PROMEA est en mesure de continuer d'assumer ses obligations de prévoyance, mais notre institution ne dispose pas de la capacité de risque intégrale, dès lors que l'objectif fixé concernant la réserve de fluctuation de valeur cible nécessaire de CHF 178.4 millions n'est pas entièrement atteint. Pour la constitution intégrale de la réserve de fluctuation de valeur, il manque encore CHF 75.3 millions au 31.12.2016.

Par rapport à d'autres institutions de prévoyance, la capacité de risque structurelle reste bonne. Pour chaque retraité, il y a cinq assurés actifs.

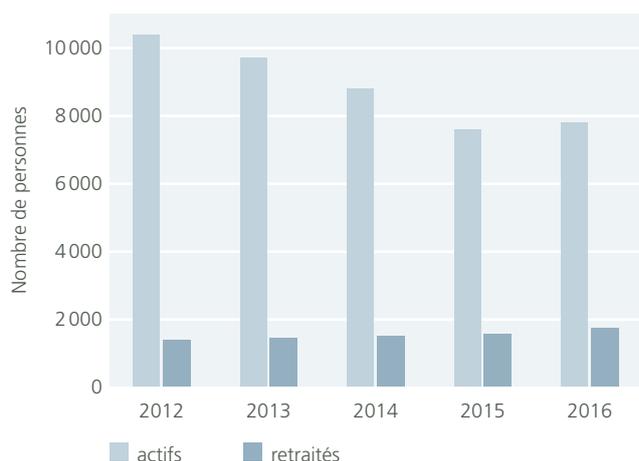
### Bases techniques

En septembre 2016, le Conseil de fondation a décidé qu'à partir du 31.12.2016 les bases techniques LPP 2015; tables périodiques, seraient utilisées. Il a par ailleurs décidé que le taux technique serait abaissé au 31.12.2016 de 3% à 2.75%. Le taux de conversion enveloppant de 6.8% sera conservé en 2017 par PV-PROMEA. Toutefois, en rapport avec la réforme Prévoyance vieillesse 2020 et le contexte des intérêts restant bas, les paramètres actuariels comme le montant du taux de conversion et du taux d'intérêt technique seront examinés en détail en 2017.

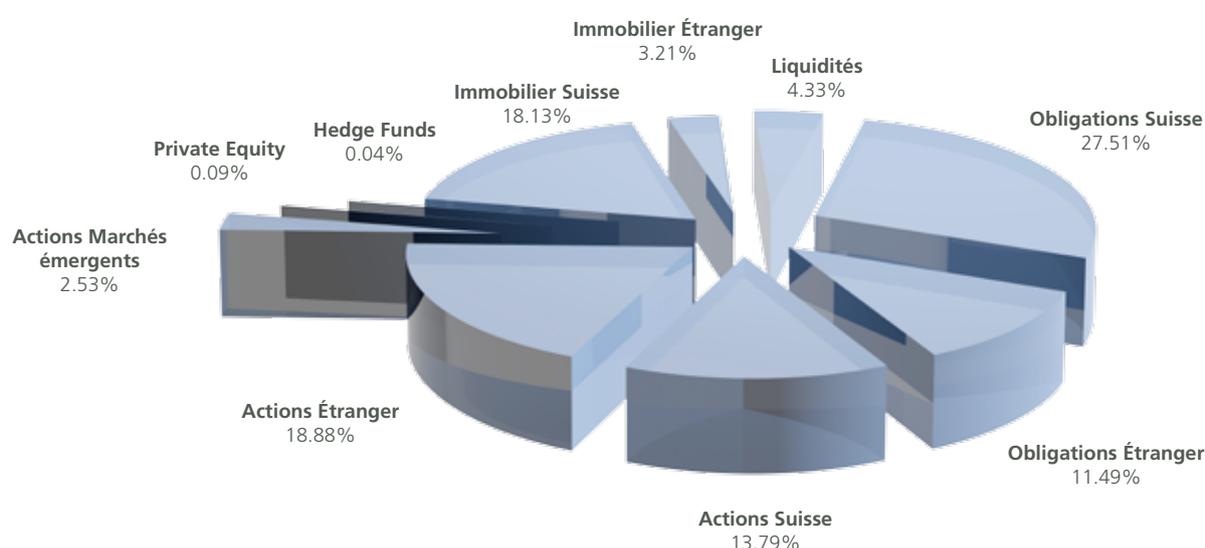
### Placements patrimoniaux

Comme en 2015 déjà, 2016 a démarré avec des marchés de placement difficiles. La correction du prix du pétrole, qui avait commencé en 2015, s'est poursuivie en janvier 2016. Le prix du pétrole abaissé jusqu'à env. 25 dollars US le baril. La peur d'une récession a circulé et les marchés des actions se sont corrigés. Rien qu'en janvier 2016, les marchés des actions ont perdu 5%. Après que de premières discussions entre producteurs pétroliers aient eu lieu au sujet d'une réduction des quantités débitées, le prix du pétrole s'est stabilisé et a repris. Il a grimpé jusqu'à l'été 2016 à 50 dollars US. Les craintes d'un effondrement économique ont diminué et les marchés des actions ont pu récupérer.

Rapport assurés actifs – retraités



Allocation par catégories de placements au 31.12. 2016



Dans le cadre de l'incertitude qui régnait surtout au cours du premier semestre, les «placements sûrs» étaient de nouveau demandés. Ceci a pour résultat que des obligations suisses étaient recherchées. Le rendement actuariel du marché des obligations suisses (mesuré au Swiss Bond Index) a baissé de 0.2% en janvier, passant en dessous de 0% en juillet! Le rendement des obligations à 10 ans de la Confédération a baissé de -0.1% à -0.5%. Cela signifie qu'avec des obligations au cours du premier semestre, une bonne performance a pu être réalisée (remarque: des rendements à la baisse signifient des cours à la hausse pour les obligations; des rendements à la hausse signifient des prix des obligations à la baisse). Le Swiss Bond Index a augmenté entre janvier et juin de 3.9%. Les obligations mondiales ont augmenté d'environ 5%.

La fuite vers des placements sûrs a été causée en juin 2016 par le vote en Grande-Bretagne au sujet d'une sortie de l'UE. Les marchés des actions avaient partiellement récupéré jusqu'au vote. Seul le marché des actions suisses était encore dans le rouge avec -4.8% à fin juin. Bien que le BREXIT ait été inattendu et que de nombreux acteurs du marché l'aient craint, l'humeur sur les marchés financiers s'est améliorée étonnamment rapidement.

À partir de juillet 2016, les marchés des actions ont récupéré. Les rendements sur les marchés des obligations ont eux aussi repris en conséquence. Le marché des obligations suisses présentait en fin d'année de nouveau un rendement actuariel de 0.2%. Les rendements à la hausse ont eu pour conséquence que les gains des obligations ont de nouveau diminué au cours du deuxième semestre.

L'autre événement politique d'une portée potentiellement vaste sur les marchés des placements a été les élections présidentielles aux États-Unis en novembre. Contre toute attente, c'est Donald Trump qui a gagné. Et il a déclenché pratiquement un rallye de fin d'année, en particulier pour les actions US. Il promettait des allègements fiscaux, une déréglementation, des dépenses infrastructurelles ainsi qu'une politique commerciale plus sévère. Il reste à voir ce qui va être mis en œuvre. L'ambiance positive a tout de même tenu jusqu'à la fin de l'année. L'augmentation du taux directeur aux USA, qui a eu lieu en décembre, n'a pas beaucoup troublé l'humeur.

Tout compte fait, on a gagné en 2016 avec des obligations entre 1 et 2%. Le marché suisse des actions était, en fin d'année, encore légèrement négatif avec -1.4% comparé à l'indice SPI. Les actions mondiales ont augmenté de 10%, tandis que les actions des marchés émergents ont augmenté de 13%. Les caisses de pension suisses ont réalisé en 2016 une performance d'env. 3.4% à 3.9%.

Dans le courant de 2016, PV-PROMEA a mis en œuvre en conséquence la stratégie de placement en vigueur depuis le 01.01.2016, c.-à-d. que la catégorie de placement Obligations suisses a été réduite et les catégories de placement Actions Suisse et Actions Étranger ont été augmentées. En même temps, la nouvelle catégorie de placement Immobilier Étranger a été mise en place.

L'évolution du portefeuille immobilier de PV-PROMEA a été réjouissante en 2016 également. Le produit net (revenus locatifs moins les pertes de loyer, frais d'exploitation et de maintien en état) est, avec CHF 6.195 millions, supérieur d'environ CHF 0.220 millions (soit 3.6%) à la valeur budgétisée de CHF 5.976 millions. En raison des frais d'exploitation et de maintien en état inférieurs, les pertes de loyer plus élevées que prévu ont pu être compensées. Le rendement brut du portefeuille entier s'élève à près de 5.14%. Au niveau du portefeuille, le taux de vacance s'élève à environ 5.49% (2015: 2.64%). Ce taux était toutefois attribuable essentiellement aux immeubles à Rupperswil et à Mumpf. Des mesures correspondantes ont été prises pour réduire à l'avenir les taux de vacance.

À l'instar de la période de décompte précédente, le Swiss Valuation Group a évalué le portefeuille immobilier de PV-PROMEA. Le portefeuille présente au 31.12.2016 une valeur marchande de CHF 152.080 millions. Le portefeuille a pris de la valeur au 31.12.2016 d'environ CHF 3.32 millions (+2.23%) par rapport à l'année précédente.

Au cours de l'exercice sous revue, les baux à loyer commerciaux arrivant à échéance à Glattalstrasse 40, Zurich, ont pu être prolongés à long terme. Dans le domaine des transformations, l'assainissement du toit a été réalisé à Bienne. Toutefois, il n'a pas encore pu être terminé en raison d'un travail supplémentaire nécessaire.

# bilan,

AU 31.12.

	Annexe Comptes annuels	2016   en CHF	2015   en CHF
<b>Actif</b>			
<b>Placements</b>		<b>1 230 128 677.73</b>	<b>1 176 377 525.41</b>
Liquidités		42 440 176.25	69 886 484.35
Créances et prêts	7.1	10 777 466.31	11 928 130.04
Titres	6.4	1 024 831 035.22	948 552 911.07
Immobilier	6.8	152 079 999.95	146 009 999.95
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>7.2</b>	<b>10 249.85</b>	<b>41 094.90</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>1 230 138 927.58</b>	<b>1 176 418 620.31</b>
<b>Passif</b>			
<b>Dettes</b>		<b>24 202 853.00</b>	<b>27 350 428.13</b>
Prestations de libre passage et rentes	7.3	24 202 853.00	27 350 428.13
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>7.4</b>	<b>517 363.02</b>	<b>447 921.25</b>
<b>Réserves de contributions des employeurs</b>	<b>6.9</b>	<b>14 247 324.18</b>	<b>13 862 173.75</b>
Réserves de contributions des employeurs		13 732 901.98	13 351 581.00
Fonds libres employeurs affiliés		514 422.20	510 592.75
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>1 088 083 513.00</b>	<b>1 041 164 126.09</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	5.3	700 430 177.00	687 937 752.09
Capital de prévoyance retraités	5.5	337 153 710.00	297 719 363.00
Provisions techniques	5.6	50 499 626.00	55 507 011.00
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>6.3</b>	<b>103 087 874.38</b>	<b>93 593 971.09</b>
<b>Capital de fondation, découvert</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total du passif</b>		<b>1 230 138 927.58</b>	<b>1 176 418 620.31</b>

# comptes,

## COMPTE D'EXPLOITATION DU 01.01. AU 31.12.

	Annexe Comptes annuels	2016   en CHF	2015   en CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>59 878 595.23</b>	<b>59 789 655.98</b>
Cotisations ordinaires	3.2	59 072 604.20	58 454 689.83
– Cotisation d'épargne		46 672 591.70	45 272 249.98
– Cotisation de risque		10 152 992.60	11 416 479.34
– Cotisation pour coûts administratifs		2 247 019.90	1 765 960.51
Intérêts moratoires sur cotisations en retard		14 094.60	17 238.40
Apports à la réserve de contributions des employeurs	6.9	3 312 821.63	2 898 324.90
Apports au fonds de garantie		520 057.30	459 147.80
Utilisation de réserves de contributions des employeurs		–3 040 982.50	–2 039 744.95
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>63 113 539.55</b>	<b>40 863 567.97</b>
Apports de libre passage assurés	5.3	63 113 539.55	40 863 567.97
– Apports de libre passage assurés actifs		57 606 549.10	40 863 567.97
– Apports de réserve mathématique Rentes		5 506 990.45	0.00
<b>Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée</b>		<b>122 992 134.78</b>	<b>100 653 223.95</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>–36 693 882.85</b>	<b>–34 718 559.00</b>
Rentes de vieillesse		–18 143 726.35	–16 529 446.75
Rentes de survivants		–2 495 512.25	–2 441 294.00
Rentes d'invalidité		–3 380 419.35	–3 405 466.70
Prestations en capital à la retraite		–11 905 389.00	–11 561 556.60
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		–768 835.90	–780 794.95
<b>Prestations de sortie</b>		<b>–67 554 953.55</b>	<b>–83 161 295.59</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	–64 271 955.20	–69 513 702.24
Virement de moyens supplémentaires en cas de sortie collective		–456 148.00	–11 413 710.00
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5.3	–2 826 850.35	–2 233 883.35
<b>Versement de réserves de contribution des employeurs en cas de sortie</b>		<b>0.00</b>	<b>–634 316.65</b>
<b>Sorties relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>–104 248 836.40</b>	<b>–118 514 171.24</b>

Annexe Comptes annuels		2016   en CHF	2015   en CHF
<b>Dissolution, constitution et rémunération de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions des employeurs</b>		<b>-47 263 911.39</b>	<b>-20 810 256.26</b>
Dissolution de capitaux de prévoyance assurés actifs		1 154 648.64	8 347 518.34
Constitution de capitaux de prévoyance retraités		-39 434 347.00	-8 798 763.00
Dissolution/constitution de provisions techniques		5.6	5 007 385.00
Rémunération du capital d'épargne		-13 719 758.90	-14 715 447.30
Constitution de réserves de contributions		6.9	-271 839.13
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-328 620.35</b>	<b>-305 151.25</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-28 849 233.36</b>	<b>-38 976 354.80</b>
<b>Résultat net des placements</b>		<b>41 300 899.04</b>	<b>12 804 461.07</b>
Produit des titres		6.7	34 931 074.62
Produit des prêts et autres		6.7	0.00
Produit des immeubles		6.7	8 976 461.34
Charges de gestion patrimoniale		6.7	-2 606 636.92
– Frais de gestion de fortune directe			-1 257 282.17
– Charges de gestion de fortune Experts			-220 872.20
– Frais de TFE Obligations en monnaies étrangères			0.00
– Frais de TFE Actions Marchés émergents			-26 105.45
– Frais de TFE Immobilier indirect			-588 859.35
– Frais de TFE Private Equity/Hedge Funds			0.00
– Frais de TFE Immobilier Étranger			-149 531.45
– Frais de gestion Immeubles			-363 986.30
<b>Autres produits</b>		<b>40 833.85</b>	<b>121 039.55</b>
Produit de prestations fournies			21 556.85
Autres produits			19 277.00
<b>Frais d'administration</b>		<b>7.5</b>	<b>-2 998 596.24</b>
Frais d'administration généraux			-2 267 900.24
Révisions des caisses et conseils			-46 410.05
Expert en prévoyance professionnelle			-67 605.10
Autorité de surveillance			-25 861.60
Frais de publicité			-96 499.00
Commissions d'intermédiaire			-494 320.25
<b>Excédent de charges / de recettes avant dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>9 493 903.29</b>	<b>-29 649 943.43</b>
<b>Constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>6.3</b>	<b>-9 493 903.29</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Schlieren, le 17.03.2017

PV-PROMEA

Urs Schneider

Directeur Assurances sociales PROMEA

Patric Spahr

Responsable de division Prévoyance professionnelle,  
membre de la Direction

# annexe,

## AUX COMPTES ANNUELS 2016

### 1. Bases et organisation

#### 1.1 Forme juridique et but

Prenant la forme d'une fondation communautaire, la caisse de pension vise à réaliser la prévoyance professionnelle conformément à la LPP et à ses dispositions d'exécution pour les salariés et les employeurs des entreprises qui sont membres, membres du patronage ou mécènes des associations fondatrices ou qui entretiennent des relations de partenaire social avec un des cofondateurs et qui s'affilient à PV-PROMEA. D'autres entreprises peuvent également s'affilier si elles satisfont aux critères d'admission de la Fondation.

PV-PROMEA peut aussi pratiquer une prévoyance qui va au-delà des prestations minimales prévues par la loi. Il incombe au Conseil de fondation de décider d'éventuelles prestations de soutien dans des situations d'urgence telles que la maladie, les accidents, l'invalidité ou le chômage. En vue d'atteindre l'objectif de la fondation, PV-PROMEA peut conclure des contrats d'assurance pour les destinataires ou une partie d'entre eux, comme elle peut aussi s'associer à de tels contrats, elle-même devant en être le preneur d'assurance et le bénéficiaire.

Le plan de prévoyance repose, en ce qui concerne les prestations de risque, sur la primauté des prestations et, en ce qui concerne les prestations de vieillesse, sur la primauté des cotisations.

#### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

PV-PROMEA figure sur le registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro ZH 1423.

#### 1.3 Indication de l'acte et des règlements

- Acte de fondation, 10 juillet 2007
- Règlement de prévoyance du 5 mai 2014 valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014
- Règlement des coûts, 1<sup>er</sup> janvier 2007
- Règlement d'organisation et de gestion du 21 avril 2015 valable dès le 1<sup>er</sup> juillet 2014
- Règlement des provisions du 21 avril 2015 valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014

- Règlement de placement du 7 septembre 2016 valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016
- Règlement relatif au droit de signature, 1<sup>er</sup> janvier 2009
- Inscription au registre du commerce, 18 juillet 1990
- Convention relative au mandat d'expert en matière de prévoyance professionnelle, 1<sup>er</sup> janvier 2006
- Convention avec la Caisse de compensation AVS PROMEA, 1<sup>er</sup> janvier 2013
- Charte de l'ASIP, 1<sup>er</sup> janvier 2009
- Règlement en cas de liquidation partielle approuvé par l'OFAS le 5 août 2010 valable dès le 1<sup>er</sup> juin 2009

#### 1.4 Organes de l'institution de prévoyance/

##### Droit de signature

##### Conseil de fondation

##### Représentants des employeurs

Hans Kunz\* vice-président, 2013–2016

Toni Merkle, 2013–2016

Susanne Niklaus\*, 2014–2017

##### Représentants des salariés

Rolf Frehner\* président, 2014–2017

René Leemann\*, 2014–2017

Nicola Tamburrino, 2014–2017

Le mandat commence le 1<sup>er</sup> juillet et prend fin le 30 juin.

\* = membres du comité du Conseil de fondation

##### Direction

Urs Schneider directeur Assurances sociales PROMEA

Patric Spahr responsable de division

Prévoyance professionnelle, membre de la Direction

Les membres du Conseil de fondation et de la Direction signent collectivement à deux.

## 1.5 Organe de contrôle, experts, autorité de surveillance, conseillers

*Organe de contrôle* BDO SA, Zurich, *Expert en matière de prévoyance professionnelle* Allvisa AG, Zurich

*Autorité de surveillance* BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS), *Conseils en placements* Hartweg & Partner AG, Root; PPCmetrics SA, Zurich, *Gestion immobilière* BSZ Immobilien AG, Zurich, *Spécialiste immobilier* Klingenfuss + Partner AG, Würenlos, *Expert en estimations immobilières* Swiss Valuation Group AG, Zurich

## 1.6 Associations fondatrices

*Employeurs* AM Suisse, *Salariés* Unia, Syna – le syndicat

## 1.7 Employeurs affiliés

*État initial* 982 (exercice précédent: 991), *Entrées* 19 (exercice précédent: 22)

*Départs* –27 (exercice précédent: –31), *Nombre d'entreprises affiliées* 974 (exercice précédent: 982)

## 2. Assurés actifs et retraités

### 2.1 Structure des assurés actifs au 31.12.2016 / 2015



**Total des assurés 7'791 (7'693)**

dont femmes 1'437 (1'442)

dont hommes 6'354 (6'251)

sans assurés libérés du paiement des cotisations

Entrées: 1'540

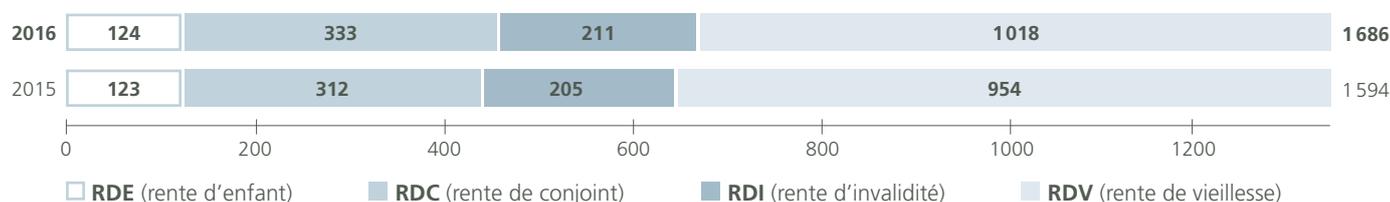
Départs: 2'176

Les assurés libérés du paiement des cotisations 519 (734) ne seront plus gérés dans le portefeuille actif à partir de cette année.

□ Femmes  
■ Hommes

Entre parenthèses: chiffres de l'exercice précédent

### 2.2 Structure des assurés bénéficiaires d'une rente au 31.12.2016 / 2015



**Total des retraités 1'686 (1'594)**, dont femmes 593 (560), dont hommes 1'093 (1'034)

### Évolution effectif des rentes

	31.12.2016	Entrées 2016	Départs 2016	31.12.2015
Rentes de vieillesse	1 018	78	–14	954
Rentes d'invalidité	211	25	–19	205
Rentes de conjoint	333	35	–14	312
Rentes pour enfants d'invalidité	81	8	–3	76
Rentes pour enfants de retraité	8	3	–4	9
Rentes pour orphelin(s)	35	1	–4	38
<b>Total</b>	<b>1 686</b>	<b>150</b>	<b>–58</b>	<b>1 594</b>

### 3. Nature de l'application du but

#### 3.1 Explication des plans de prévoyance

Les prestations de la fondation sont décrites par le menu dans les dispositions complémentaires au Règlement du 5 mai 2014. Ci-après, une vue d'ensemble des prestations:

##### **En atteignant l'âge de la retraite ordinaire légale**

- Rente de vieillesse à vie
- Rente pour enfants de retraité
- Versement en capital

##### **Avant d'atteindre l'âge de la retraite ordinaire légale en cas de décès**

- Rente de conjoint/partenaire

- Rente pour orphelin(s)
- Capital en cas de décès

##### **En cas d'incapacité de travail (invalidité)**

- Rente d'invalidité
- Rente pour enfants d'invalide
- Libération du paiement des cotisations

#### 3.2 Financement, méthodes de financement

La caisse de pension est financée selon la primauté des cotisations (prestations de vieillesse) et selon la primauté des prestations (prestations de risque). L'ensemble des cotisations est composé des contributions d'épargne, des contributions de risque et des contributions pour les coûts administratifs. Les cotisations sont calculées sur la base d'un pourcentage du salaire assuré et par principe financées de manière paritaire (50% par les salariés et les employeurs). Le salaire assuré au sens du règlement correspond au salaire AVS ou coordonné.

	2016   en CHF	2015   en CHF
Cotisations employeurs	30 960 699	30 578 205
Cotisations salariés	28 111 906	27 876 485
<b>Cotisations totales</b>	<b>59 072 604</b>	<b>58 454 690</b>
dont:		
– Contribution d'épargne	46 672 592	45 272 250
– Contribution de risque	10 152 993	11 416 479
– Contribution aux frais administratifs	2 247 020	1 765 961

#### 3.3 Autres informations sur les activités de prévoyance

Le Règlement prévoit la possibilité d'une retraite anticipée à partir de l'âge de 58 ans. Le versement anticipé de la rente entraîne une diminution à vie de la rente de vieillesse annuelle. Par année d'anticipation, le degré de conversion diminue de quelque 0.25 point. Les assurés ont la possibilité, en cas de retraite anticipée, de faire des versements complémentaires pour contrebalancer la réduction de la rente ou bénéficier des prestations maximales. PV-PROMEA propose aux entreprises métallurgiques du canton du Valais et du canton de Vaud un plan de prévoyance qui satisfait aux dispositions de la Convention collective de travail cantonale correspondante.

### 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

#### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes conforme selon la Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels correspondent, sur le plan de la présentation et de l'évaluation, à la directive n° 26 de la Commission pour les Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image conforme à la réalité de la situation patrimoniale, financière et des recettes.

#### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

La tenue de la comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation correspondent aux prescriptions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Le compte annuel, composé du Bilan, du Compte d'exploitation et de l'Annexe, reflète la situation financière effective dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et respecte également les exigences de la Swiss GAAP RPC 26. Les principes d'évaluation ci-dessous ont été appliqués au cours de l'exercice écoulé sans modification par rapport à l'exercice précédent:

*Liquidités, créances, engagements, délimitations* valeur nominale

*Conversion des devises* cours du jour du bilan

*Titres y compris fonds de placement, obligations* valeur de marché

*Immeubles* évaluation détaillée par un expert (pour les détails cf. 6.8)

*Capitaux de prévoyance et provisions techniques* selon l'avis de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

#### 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Il n'y a pas eu de modification par rapport à l'exercice précédent.

### 5. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

#### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques sont supportés de manière autonome par la fondation.

#### 5.2 Indications relatives au bilan actuariel

L'expert en prévoyance professionnelle élabore un bilan actuariel au 31.12.2016.

Lorsqu'il s'agit de calculer la réserve mathématique du retraité, on utilise les données LPP 2015 (tables périodiques). Au cours de l'exercice sous revue, le taux technique a été réduit de 3.00% à 2.75%.

#### 5.3 Évolution et rémunération des avoirs-épargne des assurés actifs

	2016   en CHF	2015   en CHF
État du capital de prévoyance des assurés actifs au 01.01	687 937 752	681 998 653
Bonifications de vieillesse	48 071 502	45 272 250
Apports de libre passage	57 606 549	40 863 568
Rémunération	13 606 448	14 286 617
Constitution à la charge du compte d'exploitation	0	195 357
Prestations de libre passage lors du départ	-64 271 955	-69 513 702
Versements d'une partie du capital	0	-126 935
Versements anticipés EPL	-1 655 334	-671 724
Retrait dû au divorce	-1 171 516	-1 435 224
Dissolution suite à la retraite, au décès ou à l'invalidité	-39 693 269	-22 931 107
<b>État du capital de prévoyance des assurés actifs au 31.12</b>	<b>700 430 177</b>	<b>687 937 752</b>

Les avoirs de vieillesse des assurés libérés du paiement des cotisations de CHF 18.164 millions ne sont plus mentionnés dans le portefeuille actif.

Les différents avoirs de prévoyance ont rapporté 2.00% en 2016 (exercice précédent: 2.25%).

#### 5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Les avoirs de vieillesse selon la LPP se montent à CHF 478'418'250 (exercice précédent: CHF 469'892'141).

#### 5.5 Évolution de la réserve mathématique des rentiers

	2016   en CHF	2015   en CHF
État de la réserve mathématique des rentiers au 01.01	297 719 363	286 886 443
Modification	39 434 347	10 832 920
<b>État de la réserve mathématique des rentiers au 31.12</b>	<b>337 153 710</b>	<b>297 719 363</b>

Chaque année, l'expert en prévoyance professionnelle calcule à nouveau le capital (y compris le risque de longue vie) nécessaire au service des rentes selon des principes actuariels pour la date de référence. La différence entre le capital existant et le capital nécessaire est comptabilisée avec effet sur le résultat du compte d'exploitation.

## 5.6 Provisions techniques

Les provisions techniques ont évolué comme suit:

	2016   en CHF	2015   en CHF
Fonds de fluctuation dans l'évolution du risque	6 473 872	8 378 358
Provision pour pertes de départ à la retraite	35 335 683	34 620 300
Provision pour intérêts accrus	7 004 302	5 065 369
Provision pour longue vie	1 685 769	7 442 984
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>50 499 626</b>	<b>55 507 011</b>

Le Conseil de fondation a décidé qu'au cours de 2017, les avoirs de vieillesse réglementaires rapporteront au moins 2.0%. Le surcoût que cela a entraîné a déjà été imputé au compte d'exploitation 2016.

**Fonds de fluctuation des risques:** Le fonds de fluctuation des risques doit assurer que la caisse de pension dispose de suffisamment de moyens financiers pour assumer ses obligations même en cas d'exercice exceptionnellement riche en sinistres (décès et invalidité).

**Provision pour pertes de mises à la retraite:** Sans adaptation du taux de conversion réglementaire, la différence par rapport au taux de conversion actuariellement correct ne cesse de s'accroître. Ceci entraîne des pertes de taux de conversion à venir qu'il incombe à la caisse de pension de financer. Afin de combler sans tarder un tel hiatus de financement en devenir, on constitue en temps voulu une provision technique correspondante. Cette provision est constituée sur la base de l'effectif actuel des assurés actifs de 55 ans et plus et en tenant compte d'un taux de retrait du capital de 50%.

**Provision pour longue vie:** Pour tenir compte de l'espérance de vie toujours plus importante des assurés à la retraite, il est constitué une provision équivalant à 0.5% du capital de prévoyance pour chaque année comptabilisée après 2015 (= année de parution des Bases techniques LPP 2015).

## 5.7 Bases techniques

Lorsqu'il s'agit de calculer la réserve mathématique du retraité, on utilise les données LPP 2015 (tables périodiques). Le taux d'intérêt technique est de 2.75%.

La présentation des réserves mathématiques des retraités ainsi que les provisions techniques ont été modifiées en cours d'exercice sur recommandation de l'expert en prévoyance professionnelle.

## 5.8 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP2 et résultat de l'expertise actuarielle

	2016   en CHF	2015   en CHF
Actifs à la valeur du marché	1 230 138 928	1 176 418 620
./. engagements et régularisations comptables	-24 720 216	-27 798 349
./. réserves de cotisations et fonds libres d'employeurs affiliés	-14 247 324	-13 862 174
<b>Patrimoine disponible</b>	<b>1 191 171 387</b>	<b>1 134 758 097</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	-700 430 177	-687 937 752
Capital de prévoyance retraités	-337 153 710	-297 719 363
Provisions techniques	-50 499 626	-55 507 011
<b>Patrimoine nécessaire</b>	<b>-1 088 083 513</b>	<b>-1 041 164 126</b>
Excédent / découvert	103 087 874	93 593 971
<b>Taux de couverture</b>	<b>109.5%</b>	<b>109.0%</b>

### 5.9 Expertise actuarielle

La dernière expertise remonte au 31.12.2015. Elle confirmait ce qui suit:

Les dispositions réglementaires relatives aux prestations et au financement correspondent aux exigences légales, notamment celles de la Loi sur le libre passage.

PV-PROMEА dispose, ainsi que le demande l'art. 52e, alinéa 1 lettre a LPP, de sécurités suffisantes pour faire face à toutes ses obligations de prévoyance.

La provision constituée pour les cas à risques ajoutée aux contributions de risque offre une sécurité de risque suffisante et correspond ainsi aux exigences légales selon l'art. 43 de l'OPP2.

## 6. Explications relatives au placement des fonds et au résultat net du placement des fonds

### 6.1 Organisation des activités de placement, Règlement de placement

Le Conseil de fondation assume la responsabilité suprême pour le placement des fonds. Il a donc élaboré un règlement de placements qui décrit les objectifs et les principes de la gestion patrimoniale. Par ailleurs, le Conseil de fondation a désigné un comité, composé de membres du Conseil de fondation, qui est responsable de la mise en œuvre de l'activité patrimoniale.

PV-PROMEА a confié à des gérants de fortune externes disposant de l'habilitation du CHS PP ou subordonnés à la FINMA les mandats de catégorie suivants:

*Obligations CHF* Loyal Finance AG, placement direct, Zürcher Kantonalbank, solution de fonds

*Obligations en monnaies étrangères* UBS AG, UBS Asset Management, solution de fonds

*Actions Suisse* Banque Coop, placement direct, Credit Suisse, solution de fonds

*Actions Étranger* Credit Suisse, solution de fonds, M.M. Warburg Bank (Schweiz) AG, placement direct

*Actions Marchés émergents* Credit Suisse, solution de fonds

*Global Custodian* UBS Switzerland AG

### 6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 al. 4 OPP2)

L'art. 50 de l'Ordonnance sur l'assurance vieillesse, survivants et invalidité professionnelle (OPP2) règle la sécurité et la répartition des risques des placements. Les placements patrimoniaux doivent être gérés et surveillés soigneusement. Il est confirmé que la stratégie de placements choisie sert une répartition optimale des risques des placements et que l'atteinte de l'objectif de prévoyance est optimalement soutenue. Les dispositions de l'art. 50 al. 1–3 OPP2 sont respectées.

### 6.3 Montant visé et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

PV-PROMEА présente au 31.12.2016 une réserve de fluctuation de valeur à hauteur de CHF 103.087 millions.

Avec un niveau de sécurité de 97.5%, la réserve de fluctuation de valeur nécessaire pour la stratégie de placement selon le calcul de l'expert en prévoyance professionnelle s'élève à 16.4% des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. Par rapport à la réserve de fluctuation de valeur de 16.4%, PV-PROMEА présente un déficit de réserve de CHF 75.357 millions et a par conséquent une capacité de risque restreinte.

Valeur désirée de la réserve de fluctuation de 16.4% des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	CHF 178'445'696
Valeur effective de la réserve de fluctuation	CHF 103'087'874
Déficit en matière de réserve	CHF 75'357'822

## 6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégories de placement	Stratégie de placement			OPP2	
	Fourchette inférieure	Structure de l'objectif	Fourchette supérieure	Limites maximales	Article
Liquidités et fonds à court terme	0%	1%	10%		
Obligations CHF	17%	27%	37%		
Obligations en monnaies étrangères (hedged)	9%	12%	15%		
Valeurs nominales		40%			
Actions	26%	37%	48%	50%	55 let. b) OPP2
• Suisse	9%	14%	19%		
• Étranger	16%	20%	24%		
• Marchés émergents	1%	3%	5%		
Placements alternatifs	0%	0%	4%	15%	55 let. d) OPP2
• Private Equity	0%	0%	3%		
• Hedge Funds (hedged)	0%	0%	1%		
Immobilier	14%	23%	32%	30%	55 let. c) OPP2
• Immobilier Suisse	12%	18%	24%		
• Immobilier Étranger	2%	5%	8%		
Valeurs matérielles		60%			
<b>Total</b>		<b>100%</b>			
Total monnaies étrangères	28%	40%	56%	30%	55 let. e) OPP2
Total des monnaies étrangères (non couvertes)	10%	15.5%	21%		

Catégorie de placement	31.12.2016   en CHF	%	31.12.2015   en CHF	%
Liquidités	42 440 176	3.45	69 886 484	5.94
Créances et prêts	10 777 467	0.88	11 928 130	1.02
Régularisations comptables	10 250	0.00	41 095	0.00
Titres	1 024 831 035	83.31	948 552 911	80.63
• Obligations en CHF	338 468 761	27.51	365 568 713	31.07
• Obligations en monnaies étrangères (hedged)	141 328 468	11.49	131 568 521	11.18
• Immobilier indirect Suisse	70 940 495	5.77	67 119 122	5.71
• Immobilier indirect Étranger	39 490 173	3.21		
• Actions Suisse	169 685 270	13.79	146 335 033	12.44
• Actions Étranger	232 221 856	18.88	208 459 932	17.72
• Actions Marchés émergents	31 178 151	2.53	27 853 868	2.37
• Private Equity	1 052 000	0.09	1 087 000	0.09
• Hedge Funds	465 861	0.04	560 722	0.05
Immeubles	152 080 000	12.36	146 010 000	12.41
<b>Total des placements</b>	<b>1 230 138 928</b>	<b>100.0</b>	<b>1 176 418 620</b>	<b>100.0</b>

Les placements correspondent aux prescriptions des art. 54, 54a, 54b et 55 OPP2 ainsi qu'aux fourchettes définies dans le Règlement de placement.

Total des monnaies étrangères non couvertes 21.95%.

Le Conseil de fondation est conscient, selon la décision circulaire du 08.02.2017, du dépassement de la fourchette supérieure des monnaies étrangères sans garantie de monnaie et a déclaré son accord à l'unanimité pour des raisons tactiques.

## 6.5 Instruments dérivés en cours (ouverts)

Le Règlement de placement autorise le recours aux instruments dérivés pour couvrir des risques de change.

### Opérations de change à terme

À fin 2016, il n'y a pas d'opérations de change à terme.

### Swaps de taux d'intérêt

À la fin de l'année, la caisse de pension n'était engagée dans aucun swap de taux d'intérêt.

## 6.6 Prêt de titres (securities lending)

En date du 31.12.2016, aucun titre des placements directs n'avait été prêté.

## 6.7 Explications du résultat net des placements

	2016   en CHF	2015   en CHF
Produit du placement en titres	34 931 075	7 363 624
• Liquidités, placements à terme et «call money»	-37 857	-119 598
• Opérations de change à terme	0	22 651
• Obligations	8 202 894	6 798 789
• Immobilier indirect	4 546 194	3 645 490
• Actions	22 196 323	1 151 487
• Private Equity	5 000	-4 705 983
• Hedge Funds	18 521	570 789
Produit de prêts et autres	0	212 361
Produit des immeubles	8 976 462	7 555 331
• Produit ordinaire (sans coûts administratifs)	6 559 353	6 097 932
• Charges extraordinaires, rénovations	-764 733	-177 797
• Adaptation à la valeur du marché	3 181 842	1 635 196
Gestion de fortune, Investment-Controlling	-2 606 637	-2 326 856
<b>Total du résultat net des placements patrimoniaux</b>	<b>41 300 899</b>	<b>12 804 460</b>
<b>Patrimoine total déterminant</b>	<b>1 230 138 928</b>	<b>1 176 418 620</b>
<b>Performance</b>	<b>3.36%</b>	<b>1.09%</b>

Sur la base des dispositions dérivant de la réforme structurelle de la LPP, les frais de gestion de fortune ont été comptabilisés de manière transparente. Les frais de gestion de fortune 2016 ont été imputés au compte d'exploitation.

### Mention comptable des charges de la gestion des avoirs pour les placements collectifs

#### Taux de transparence des coûts

	en CHF	en pour-cent de l'avoir total
Total des placements transparents au niveau des coûts	1 197 354 051	99.96%
Total des placements collectifs non transparents	465 861	0.04%
<b>Patrimoine de PV-PROMEA conformément à la comptabilité des titres et des immeubles</b>	<b>1 197 819 912</b>	<b>100.00%</b>

Le taux de transparence des coûts a été déterminé comme étant de 99.96%.

#### Coûts de gestion de fortune comptabilisés à part

	en CHF	en pour-cent des placements transparents au niveau des coûts
Coûts de gestion de fortune comptabilisés directement dans le compte de résultat	1 478 154	0.12%
Indice des coûts immobiliers	363 986	0.03%
Indice des coûts des placements collectifs à coûts transparents	764 496	0.07%
<b>Total des coûts de gestion de fortune figurant dans le compte de résultat</b>	<b>2 606 637</b>	<b>0.22%</b>

Le total des coûts de gestion de fortune comptabilisé dans le compte de résultat se monte à 0.22% des placements à coûts transparents.

#### Coûts de placements collectifs transparents par catégorie de placement

Catégorie de placement	Coûts basés sur les transactions en CHF
Fonds Obligations monnaies étrangères – avec valeur en date de la clôture	0
Fonds Actions Marchés émergents – avec valeur en date de la clôture	26 105
Immobilier indirect Suisse – avec valeur en date de la clôture	588 859
Immobilier indirect Étranger – avec valeur en date de la clôture	149 531
<b>Total des placements collectifs transparents</b>	<b>764 496</b>

## Liste des placements collectifs non transparents le jour de la clôture

ISIN	Nom du titre	Valeur	Valeur du cours	Valeur du marché	en pour-cent des placements collectifs non transparents
<b>Hedge Funds</b>					
XX274X	INNOVATION	1.00	0.00	0	0.00%
XX274X	TRADEX GLOBAL CHF CLASS D-S	1 022.51	3.75	3 833	0.82%
XX274X	TRADEX GLOBAL CHF CLASS D-S II	613.63	77.36	47 472	10.19%
XX274X	TRADEX GLOBAL CHF CLASS D-S III	2 980.30	139.10	414 556	88.99%
<b>Total Hedge Funds</b>				<b>465 861</b>	<b>100.00%</b>
<b>Total des placements non transparents</b>				<b>465 861</b>	<b>100.00%</b>

## 6.8 Immeubles et terrains

### 6.8.1 Immeubles

Les immeubles suivants sont la propriété de PV-PROMEA:

	Coûts administratifs en CHF	31.12.2016 valeur de bilan en CHF	31.12.2015 valeur de bilan en CHF
Immeuble Dübendorf	22 743.35	8 520 000	8 440 000
Immeuble Mönchaltorf	9 418.60	4 120 000	4 190 000
Immeuble Morbio	26 705.30	8 320 000	8 010 000
Immeuble Berne	12 759.80	5 590 000	5 370 000
Immeuble Arni	32 921.75	16 050 000	15 880 000
Immeuble Zurich	19 263.05	8 940 000	9 040 000
Immeuble Niederglatt	9 418.40	3 960 000	3 880 000
Immeuble Seebach	60 438.85	18 950 000	18 300 000
Immeuble Dietikon	30 642.40	18 700 000	17 500 000
Immeuble Zofingue	9 310.55	4 410 000	4 300 000
Immeuble Mumpf	22 894.55	9 030 000	8 940 000
Immeuble Amriswil	51 290.50	17 590 000	17 490 000
Immeuble Biel/Bienne	9 877.85	4 670 000	4 490 000
Immeuble Allschwil	8 186.30	4 560 000	4 500 000
Immeuble Wanzwil	4 224.55	2 600 000	0
Immeuble Rapperswil	33 890.50	16 070 000	15 680 000
<b>Total</b>	<b>363 986.30</b>	<b>152 080 000</b>	<b>146 010 000</b>

Afin d'obtenir une séparation entre la gestion du portefeuille et l'estimation de la valeur du marché, le Swiss Valuation Group a été encore chargé de procéder, au cours de l'exercice sous revue, à la détermination des valeurs de marché actuelles. L'estimation a été effectuée conformément aux directives relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Depuis 2009, PV-PROMEA bénéficie du soutien de BSZ Immobilien AG en ce qui concerne la gestion des placements immobiliers. L'examen des immeubles susceptibles d'être acquis pour étendre le portefeuille immobilier ainsi que l'étude de l'assainissement des immeubles figurant déjà au portefeuille s'effectuent en étroite coopération avec la Direction de PV-PROMEA.

Méthode d'estimation des immeubles: Discounted Cash Flow Method / Méthode DCF; largeur de bande des taux d'intérêt de capitalisation de 3.65% à 4.00%.

### 6.9 Explications relatives aux réserves de contributions et aux fonds libres d'employeurs affiliés

Les réserves de cotisations et les moyens libres ont connu l'évolution suivante:

	2016   en CHF	2015   en CHF
État des réserves d'employeurs au 01.01	13 351 581	12 995 886
Apports aux réserves de cotisation des employeurs	3 312 822	2 898 325
Dissolutions pour payer les cotisations des employeurs	-3 040 983	-2 039 745
Dissolution suite à des départs de l'entreprise	0	-634 317
Rémunération à 0.75% (année précédente: 1.00%).	109 482	131 432
<b>Total des réserves de cotisation des employeurs au 31.12</b>	<b>13 732 902</b>	<b>13 351 581</b>
État des fonds libres d'employeurs au 01.01	510 593	505 537
Apport de moyens libres / intérêts	3 829	5 056
Sortie de moyens libres	0	0
<b>Total des fonds libres d'employeurs au 31.12</b>	<b>514 423</b>	<b>510 593</b>

## 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Créances et prêts

Le poste Créances et prêts est composé comme suit:

	31.12.2016   en CHF	31.12.2015   en CHF
Avoir d'impôt anticipé Administration fédérale des contributions	2 639 751	1 612 039
Avoir d'impôt à la source administrations fiscales étrangères	116 930	121 615
Compte de décompte avec la Caisse de compensation PROMEA	5 149 668	6 014 866
Comptes de décompte gestion des immeubles	1 428 302	737 591
Fonds de garantie LPP	419 654	183 753
Avoirs divers	923 161	523 266
Acompte sur le prix de vente	0	2 735 000
Prêt Metaltec Zurich-Schaffhouse	100 000	0
<b>Total des créances et prêts</b>	<b>10 777 466</b>	<b>11 928 130</b>

La caisse de compensation PROMEA assume le mandat de l'encaissement des cotisations de PV-PROMEA, c'est-à-dire que les cotisations dues à l'AVS/AI/APG ainsi qu'à PV-PROMEA sont facturées ensemble. L'Office fédéral des assurances sociales OFAS a autorisé la Caisse de compensation PROMEA à se charger de ce mandat. Le compte de décompte avec la caisse de compensation PROMEA comptabilise les crédits et les débits de cette coopération.

### 7.2 Compte de régularisation actif

Le compte de régularisation actif comprend les positions individuelles suivantes:

	2016   en CHF	2015   en CHF
Divers	10 250	41 095
<b>Total des actifs transitoires</b>	<b>10 250</b>	<b>41 095</b>

Le montant de CHF 10'250 est un avoir chez des bénéficiaires de rentes ainsi que des paiements anticipés.

### 7.3 Prestations de libre passage et rentes

Ce compte sert à l'ensemble du trafic des paiements avec les assurés. Tous les versements effectués par les assurés sont immédiatement comptabilisés ici, puis transférés dès que les indications nécessaires sont disponibles. Les versements destinés aux assurés passent aussi par ce compte.

#### 7.4 Compte de régularisation passif

Le compte de régularisation passif comprend les positions individuelles suivantes:

	2016   en CHF	2015   en CHF
Divers	517 363	447 921
<b>Total des passifs transitoires</b>	<b>517 363</b>	<b>447 921</b>

Les régularisations comptables passives regroupent des factures encore impayées et des rentes impossibles à faire parvenir à leurs bénéficiaires.

#### 7.5 Frais d'administration

Les charges de marketing et de publicité ainsi que de l'administration se décomposent comme suit:

	2016   en CHF	2015   en CHF
Courtages intermédiaires	494 320	575 765
Charges rapport de gestion	24 689	27 433
Publicité générale	72 650	40 880
Parrainage	5 160	3 500
./. part de la publicité PROMRISK SA	-6 000	-6 000
<b>Total des frais de marketing et de publicité</b>	<b>590 819</b>	<b>641 578</b>
Révision de caisse et conseils	46 410	64 915
Expert en caisse de pension	67 605	58 587
Autorité de surveillance	25 862	29 151
Frais d'administration généraux	2 267 900	2 804 858
<b>Total des frais d'administration</b>	<b>2 998 596</b>	<b>3 599 089</b>

Les coûts administratifs par assuré actif sont de CHF 385 par assuré et de CHF 316 par assuré y compris les retraités.

#### 7.6 Intégrité et loyauté

Toutes les personnes et institutions impliquées dans le placement patrimonial, de même que le Conseil de fondation agissent conformément aux dispositions d'intégrité et de loyauté de l'art. 51b LPP et des art. 48f-I et 49a OPP 2 ainsi qu'aux directives de la Charte de l'ASIP. Chaque année, toutes ces personnes et institutions doivent confirmer par écrit qu'elles respectent les prescriptions évoquées.

#### 7.7 Rétrocessions

L'ensemble des personnes et institutions chargées de la gestion ont déclaré par écrit, dans le sens des arrêts du Tribunal fédéral 132 III 460 du 22 mars 2006 et 138 III 755 du 30 octobre 2012, quels avantages patrimoniaux elles ont perçu de la part de tiers.

## 8. Demandes de l'autorité de surveillance

Confirmation de l'expert en prévoyance professionnelle que les anciens plans de prévoyance qui contrevenaient à la proportionnalité ont été adaptés et ne seront plus utilisés à l'avenir.

---

## 9. Autres informations relatives à la situation financière

Les liquidations partielles en date du 31.12.2014 suite à la dissolution de la convention d'affiliation sont terminées. La sortie collective s'est déroulée conformément au règlement de liquidation partielle. Les capitaux d'épargne versés ont représenté CHF 62.055 millions.

Les moyens supplémentaires versés lors de ces sorties collectives se montent à CHF 11.397 millions.

L'organe de révision a examiné la réalisation en bon ordre des liquidations partielles et les a déclarées en ordre.

Une liquidation partielle qui a eu lieu fin 2015 est régularisée dans les comptes annuels 2016 à raison de CHF 456'148.

En 2016, il n'y a pas eu de dissolution d'une convention d'affiliation qui entraînerait une liquidation partielle.

---

## 10. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun.

*«La santé n'est pas tout,  
mais sans la santé,  
tout est rien.»*

*d'après Arthur Schopenhauer*



PV-PROMEA  
 Ifangstrasse 8  
 8952 Schlieren

Kontaktperson	René Zehnder
Telefon direkt	+41 (0)43 344 43 81
E-Mail	rene.zehnder@allvisa.ch

Zurich, le 10 avril 2017

### Confirmation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'experts en prévoyance professionnelle selon l'art. 52e al. 1 LPP et sur la base du mandat d'expert qui nous a été confié, nous vous soumettons le rapport ci-dessous sur la situation au 31 décembre 2016.

#### Confirmation de l'indépendance

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 52a al. 1 LPP, nous confirmons que nous sommes indépendants, conformément à l'art. 40 OPP 2 ainsi qu'aux directives de la CHS PP D-03/2013, et que notre jugement a été formé et nos recommandations émises en toute objectivité.

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle compétent, nous remplissons les conditions d'ordre professionnel définies à l'art. 52d al. 2 let. a et b LPP qui imposent une formation et une expérience professionnelles appropriées ainsi que la connaissance des dispositions légales pertinentes; remplissant également les conditions d'ordre personnel de l'art. 52d al. 2 let. c LPP, soit la bonne réputation et la fiabilité, nous avons obtenu l'agrément de la Commission de haute surveillance CHS PP.

#### Confirmation d'expert

La situation financière de la PV-PROMEA est bonne. Calculé au moyen d'un taux d'intérêt technique de 2.75% et de la base technique LPP 2015, le taux de couverture d'après l'art. 44 OPP 2 se monte à 109.5% au 31.12.2016 (exercice précédent: 109.0%). La bonne performance ainsi que les gains au niveau des risques chez les personnes assurées actives ont eu un effet positif sur le résultat. La réserve de fluctuation est constituée à concurrence de 57.7% de sa valeur cible à la date du bilan.

Sur la base de notre contrôle selon l'art. 52e al. 1 LPP, nous confirmons qu'au 31 décembre 2016

- les dispositions réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales et notamment à la loi sur le libre passage;
- la caisse de pension présente une garantie suffisante de pouvoir remplir ses engagements de prévoyance, conformément à l'art. 52e al. 1 let. a LPP;
- les primes de risque ainsi que la provision constituée pour les cas de risque présentent une protection suffisante et remplissent les exigences selon l'art. 43 OPP 2.

Allvisa AG



René Zehnder  
 Expert diplômé en caisses de pensions



Martin Hubatka  
 licencié en droit, avocat  
 Expert diplômé en caisses de pensions



Tél. 044 444 35 55  
Fax 044 444 35 35  
www.bdo.ch

BDO SA  
Fabrikstrasse 50  
8031 Zurich

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION  
au Conseil de fondation de **PV-PROMEA, Schlieren**

**Rapport de l'organe de révision**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'institution de prévoyance du personnel de PV-PROMEA, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

*Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

*Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

*Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



### Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Zurich, le 17 mars 2017

BDO SA

Albert Bamert

Expert-réviseur agréé

Marcel Frick  
Auditeur responsable

Expert-réviseur agréé

*«Hier est passé –  
demain n'est pas là.  
Vis donc aujourd'hui!»*

*Pythagore de Samos*



# en bref,

## PV-PROMEA

PV-PROMEA est une institution de prévoyance professionnelle paritaire de la branche de la métallurgie, de la construction et des branches annexes, ainsi que d'autres branches artisanales et entreprises.

### Historique

**1955** Fondation en tant qu'assurance paritaire complémentaire APC

**1968** Transformation en Caisse d'assurance paritaire pour les métiers rattachés à la construction métallurgique, CPCM

**1983** Extension en PV-METALL en prévision du 2<sup>e</sup> pilier obligatoire (LPP)

**1996** Changement de nom en PV-PROMEA

### Forme juridique

Fondation paritaire d'organisations d'employeurs et de salariés au sens des art. 80ss. du Code civil.

### But de la fondation

Le but de PV-PROMEA est d'assurer, sous forme de fondation commune, la prévoyance professionnelle selon la LPP et ses dispositions d'exécution pour les salariés et les employeurs des entreprises qui sont membres, membres du patronage ou bienfaiteurs de l'AM Suisse ou qui entretiennent des rapports de partenaire social avec un des cofondateurs mentionnés ou dont les salariés sont régis par les contrats collectifs de travail des cofondateurs de PV-PROMEA.

### Conseil de fondation

Paritaire comprenant trois représentants des salariés et trois représentants des employeurs des organisations fondatrices.

### Associations fondatrices de PV-PROMEA

- AM Suisse
- Syndicat Unia
- Syna – le syndicat

### Association de services avec les assurances sociales PROMEA

- Caisse de compensation AVS
- Caisse d'allocations familiales
- Caisse d'indemnités militaires
- KSM Caisse maladie des entreprises suisses de construction métallique

# organes,

## DE PV-PROMEA

### Associations fondatrices

AM Suisse, syndicat Unia, Syna – le syndicat

### Conseil de fondation

**Rolf Frehner** président, représentant des salariés (Unia)

**Hans Kunz** vice-président, représentant des employeurs (AM Suisse)

**René Leemann** représentant des salariés (Unia)

**Toni Merkle** représentant des employeurs (AM Suisse)

**Susanne Niklaus** représentante des employeurs (AM Suisse)

**Nicola Tamburrino** représentant des salariés (Syna)

### Direction

**Urs Schneider** directeur Assurances sociales PROMEA

**Patric Spahr** responsable de division Prévoyance professionnelle, membre de la Direction

### Direction de division Prévoyance professionnelle

**Veli Balaban** chef de département Prévoyance professionnelle

### Collaborateurs

**Claudia Di Toffa** gestion des membres/assurés et trafic des paiements

**Susanne Grossenbacher** gestion des membres/assurés/prestations

**Beatrix Kästli-Artho** gestion des membres/assurés

**Petra Müller-Loose** gestion des membres/assurés, comptabilité générale, comptabilité de la fondation et comptabilité financière

**Katia Rizzo** gestion des prestations

**Rita Van Lokeren** gestion des membres/assurés

**Autorité de surveillance**

BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS)

**Expert en prévoyance professionnelle**

Allvisa AG, Zurich

**Organe de révision**

BDO SA, Zurich

**Placements financiers****Banque de dépôt (Global Custodian)**

UBS AG, Zurich

**Conseils en placements**

Hartweger & Partner AG, Root

PPCmetrics SA, Zurich

**Immobilier**

BSZ Immobilien AG, Zurich

Klingenfuss + Partner AG, Würenlos

**Expert en estimations**

Swiss Valuation Group AG, Zurich

**Mentions légales****Editrice**

PV-PROMEA, Schlieren

**Conception, mise en page et réalisation**

agor werbeagentur, Zurich

